

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

N°2022.04.07.2

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 17h30, le Comité de la Caisse des Ecoles de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présent(e) s : Danielle SERRES- Ludivine CORTY – Julien RIDE – Sally VALLADY – Béatrice LÉBOUCHER -

Étaient représenté(e)s : Stevens YZIQUEL par Julien RIDE

Était absent(e) : Fabienne BONNET.

3. Budget Primitif 2022 – Caisse des Ecoles – Rapporteur - Ludivine CORTY

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la maquette en M14 du projet de Budget Primitif de la commune pour l'année 2022, annexée à la convocation, présenté chapitre par chapitre par le rapporteur et se résumant comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	:	108 501,69 €
Section d'investissement (dépenses et recettes)	:	<u>124 913,76 €</u>
Total		233 415,45 €

Après en avoir délibéré,

Arrête le Budget Primitif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2022 tel que présenté dans la maquette (selon la nomenclature M14) annexée,

Approuve ledit budget par chapitre tel qu'annexé.

Vote : Adopté à l'unanimité (7).

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Edouard FRIEDLER**

